

L'histoire des Juifs internés n'est pas la même pour tous.

Simon Grau fut envoyé à Septfonds pour travailler dans un des Groupes de Travailleurs Etrangers : le 302ème. L'exploitation du travail des étrangers fut prévue dans deux lois. La deuxième du 27 septembre 1940 prévoit – *article 1er* – que « *les étrangers du sexe masculin âgés de plus de dix-huit ans et de moins de cinquante-cinq ans pourront, aussi longtemps que les circonstances l'exigeront, être rassemblés dans des groupements d'étrangers s'ils sont en surnombre dans l'économie nationale et si, ayant cherché refuge en France, ils se trouvent dans l'impossibilité de regagner leur pays d'origine* ». Le travail fut une des constantes également de la politique d'occupation allemande. Il constitue une partie importante du développement de l'univers concentrationnaire.

Dans cette perspective, le camp de Septfonds peut être vraiment considéré comme un camp symbolique: de camp pour réfugiés espagnols, il est devenu un camp d'internement et de travail pour étrangers, et enfin un camp de transit pour les Juifs destinés à être déportés, une antichambre de l'extermination. Il n'y avait pas d'échappatoire: Simon et sa mère Ella, polonaise, étaient rescapés de l'Allemagne, avaient trouvé refuge en Belgique pour finalement être déportés de la France à Auschwitz-Birkenau par les mêmes Nazis desquels ils avaient cherché à s'éloigner. Ça montre aussi jusqu'à quel point le projet d'anéantissement était organisé et détaillé.

Il n'y a pas beaucoup d'information sur Ella et Henry avant leur déportation. Comme plusieurs femmes et enfants, ils avaient rejoint leur mari et père en France. Ils habitaient à Castelferrus (proche de Montauban), d'où ils furent raflés pendant la rafle du 26 Aout 1942. Après la rafle du Vel d'hiv en zone occupée le 16 et 17 Juillet 1942, les allemands demandèrent la déportation aussi des Juifs de la zone libre. Il y avait aussi l'article 19 dans l'armistice franco-allemand qui a joué un rôle: "*le Gouvernement français est tenu de livrer sur demande tous les ressortissants allemands désignés par le Gouvernement du Reich et qui se trouvent en France, de même que dans les possessions françaises, les colonies, les territoires sous protectorat et sous mandat*".

Cet article fut appliqué aussi aux internés évacués de Belgique, et pour les Juifs et les réfugiés politiques eu des conséquences dramatiques. Le mécanisme de la déportation commença pour la zone libre quand, en Juin 1942, Adolf Eichmann demanda la déportation de 100 000 juifs de toute la France à Théodor Dannecker, qui était alors responsable du "*Judenreferat*" à Paris. Jusqu'à ce moment, les Juifs n'étaient pas déportés de la zone occupée. En Avril 1942 Pierre Laval était devenu président du conseil. Il était également ministre de l'Intérieur, de l'Information et des Affaires étrangères. Immédiatement il avait nommé René Bousquet secrétaire général de la police nationale, et un antisémite, Louis Darquier de Pellepoix, devint le chef du Commissariat général aux questions juives. Les Juifs de la zone libre et leur déportation devint alors le sujet de nombreux rendez-vous entre Laval, Bousquet et les Allemands, qui exigèrent la déportation de 10 000 juifs de la zone libre pendant les mois suivants, et de 22 000 de la zone de Paris dans la moitié de

Juillet 1942. Laval, qui était convaincu de la nécessité de libérer la zone libre des Juifs étrangers, selon le témoignage de Dannecker, déclara son intention de laisser déporter aussi les enfants de moins de 16 ans.

Le 10 juillet, il dit au Conseil des ministres réuni en présence de Pétain, que, selon les termes du compte rendu officiel de la réunion française, "dans l'intérêt de l'humanité il a obtenu - contrairement aux premières propositions allemandes - que les enfants, notamment les moins de 16 ans puissent accompagner leurs parents. Ils [les Allemands] acceptèrent immédiatement." C'est comme ça que l'Histoire, avec l'H majuscule, se mêle avec les histoires individuelles. Il n'est pas possible de savoir pourquoi Laval avait pris cette décision: peut être ne voulait-il pas toucher les Juifs français, ou bien avait-il peur de la réaction de l'opinion publique. De toute façon, il est certain qu'il était difficile, à ce moment-là, en Juillet 1942, d'imaginer l'existence des chambres à gaz, qui étaient en déjà en activité à Belzec et Sobibor, mais sur lesquelles il n'y avait pas d'information précise. Susan Zuccotti dans son livre "The Holocaust, the French and the Jews" a écrit:

*En France même, le 25 août, le Consistoire central des Israélites de France adressa une protestation formelle à Pétain, entre autres, qui paraissait remarquablement bien fondée. Puisque les nazis ont accepté des juifs de tous âges et de toutes capacités de travail de la zone libre, il est clair que "ce n'est pas pour des fins de travail que le gouvernement allemand les réclame, mais avec l'intention de les exterminer méthodiquement et sans pitié." Les responsables de Vichy ont peut-être initialement été sceptiques à propos du rapport. En effet, les dirigeants du Consistoire, eux-mêmes, n'ont probablement pas compris ces pleines dimensions et significations.*

Dans cette incompréhension on peut voir un des aspects les plus importants de la Shoah: sa spécificité. Il n'était pas possible d'imaginer des choses qui ne ressemblaient à rien de déjà vécu dans l'histoire de l'humanité.

Après le Vel D'Hiv, et en même temps que les déportations des Juifs de la zone occupée qui se succédaient, dans la zone libre on préparait la déportation de 10 000 juifs étrangers. Bousquet envoya les instructions aux préfets régionaux le 5 Août:

*Je vous informe que les Israélites allemands, autrichiens, tchécoslovaques, polonais, estoniens, lithuaniens, lettons, dantzicois, sarrois, soviétiques et réfugiés russes entrés en France postérieurement au 1er janvier 1936 incorporés au Groupe S.T.F., hébergés en centres service sociaux pour Etrangers, centres de comités privés ou centres U.G.I.F., placés en centres de regroupement israélites en application circulaires 3 novembre 1941 et 2 janvier 1942 ainsi que ceux en résidence libre, seront transportés en zone occupée avant le 15 septembre à l'exception de(s):*

*1°) vieillards de plus 60 ans*

*2°) enfants de moins 18 ans non accompagnés*

*3°) individus ayant servi dans armée française ou armée ex-alliée pendant 3 mois au moins ou ayant pris part à combats sans durée service. Leur conjoint ascendant et descendant bénéficient même mesure. Celle-ci ne s'applique pas aux ex-prestataires.*

*4°) ceux ayant conjoint ou enfant français*

- 5°) ceux ayant conjoint n'appartenant pas à une des nationalités ci-dessus énumérées
- 6°) ceux intransportables
- 7°) femmes en état de grossesse
- 8°) père ou mère ayant enfant moins 5 ans
- 9°) ceux dont noms figurent sur liste annexée circulaire 20 janvier 1941 et sur listes annexes
- 10°) Ceux qui incorporés ou non dans groupes T.F. semblent ne pouvoir quitter emploi sans préjudice grave pour économie nationale.
- 11°) Ceux qui se sont signalés par leurs travaux artistiques, littéraires ou scientifiques et enfin ceux qui à un autre titre ont rendu des services signalés à notre pays.

*Individus bénéficiant exemption pourront s'ils le désirent suivre membres familles non exemptées –stop- Parents ayant enfants moins 18 ans pourront s'ils le désirent les laisser zone libre –stop- me saisir en outre cas exceptionnels justifiant au moins sursis ou exemption-stop- M'adresser en double exemplaire avant 16 août liste alphabétique israélites désignés avec état civil nationalité domicile profession et situation famille – d'autre part les intéressés seront groupés par famille, les noms des membres d'une famille figurant après celui de leur soutien – un numéro d'ordre devra figurer devant chacun des noms. Mentionner sur liste annexe noms et adresse ceux de ces individus ayant parents israélites dans camps étrangers relevant mon département avec indication de ce centre – stop – Vous référant mon télégramme 18 juillet 1942 – vous confirme qu'il convient suspendre toute émigration étrangers susceptibles être remis même pour ceux déjà en possession visa sortie – stop – Suspendre également libération et mutation israélites incorporés groupes T.F. ainsi que transfèrements israélites des centres du S.S.F. et centres de tous organismes privés à l'exception de celles ordonnées à dater de ce jour par mon département – stop – ces instructions ont caractère rigoureusement confidentiel – stop –*

Au cours des derniers jours de juillet, les responsables de Vichy avaient ordonné aux directeurs des camps d'internement de restreindre les visites et de renforcer la sécurité. Les internés avaient compris: les déportations commencèrent le 6 Août de Gurs, puis Les Milles, Rivesaltes, Noé, Récébédou. Jusqu' au 25 Août 1942, 4 620 Juifs avaient été déportés à Drancy, mais les allemands en attendaient 10 000. Une rafle supplémentaire fut planifiée pour le 26 Août : les catégories d'exemption furent restreintes.

Pour les hommes mariés et les familles, la date d'arrivée cruciale en France resta le 1er janvier 1936, mais la limite d'âge pour les jeunes enfants et leurs parents qui devaient être exclus fut réduite de cinq à deux ans. Les enfants non accompagnés restèrent également exemptés, mais la limite d'âge fut réduite de dix-huit à seize ans et la possibilité de laisser des enfants de moins de dix-huit ans dans la zone libre fut supprimée. Henry Alexander Grau avait alors deux ans. Il fut emmené de Castelferrus au camp de Septfonds avec sa mère. Il est probable que son père était déjà là. Tous ceux qui avaient été raflés dans les villages au matin du 26 Août furent rassemblés à Septfonds et Henry Grau est connu comme le plus jeune déporté de ce

camp. Selon le témoignage d'un prisonnier, B. C., donné à Tel Aviv le 25 décembre 1946, Simon Grau, la nuit avant la déportation, m'a dit qu'il allait aider plusieurs autres prisonniers à s'échapper du camp. Il m'a aussi montré un endroit d'où je pouvais trouver une échappatoire vers la liberté. Il y avait un trou creusé dans le mur des latrines. J'ai réussi alors à m'échapper du camp par ce trou avec plus de dix prisonniers qui pourraient ainsi éviter la déportation vers l'Allemagne. B. C. a également déclaré que Simon Grau a refusé de s'échapper car il ne voulait pas quitter sa femme et son fils.

Entre le 28 août et le 5 septembre, 5 259 Juifs furent transférés à Drancy dans sept trains.

Les documents indiquent qu'un transport de 211 Juifs étrangers (hommes, femmes et enfants) est parti de Septfonds pour la gare de Caussade, où ils ont été chargés dans un train régional dirigé vers Drancy dans la nuit du 2 au 3 septembre. Ils sont arrivés à Drancy le 4 septembre à 10 heures. Ella et Simon ont tous les deux été déportés à Auschwitz avec leur fils le 9 septembre 1942, car leur nom figure sur la liste du 30ème convoi, composé principalement de Juifs polonais, allemands et autrichiens, dont plusieurs avaient été rassemblés dans différents camps d'internement. 1000 personnes ont été déportées, dont plus de 100 enfants. Le train est parti de Drancy à 8h55 du matin et est arrivé à Auschwitz le 11 septembre. 200 hommes ont été sélectionnés pour le travail forcé à Kosel, 23 ont été enregistrés à Auschwitz avec les numéros tatoués de 63 471 à 63 493, 68 femmes avec les numéros de 19414 à 19481. Les autres ont été assassinés immédiatement dans les chambres à gaz, Ella et son fils étaient parmi eux.

Simon Grau pendant sa détention fut mis au travail à Auschwitz III - Monowitz, le troisième camp du complexe d'Auschwitz, où il y avait une grande usine de la IG Farben, Buna, pour la production de caoutchouc synthétique. Dans le même camp furent aussi Primo Levi et Elie Wiesel. Monowitz était au départ un sous-camp et à partir de novembre 1943 un camp de concentration auquel tous les sous-camps «industriels» du complexe d'Auschwitz étaient subordonnés. Il fut établi sur le site du village polonais de Monowice, dont les habitants avaient été expulsés et les bâtiments rasés. L'emplacement avait déjà été envisagé comme l'un des dix "casernes-camps" prévus pour les travailleurs de l'IG Farben. Les premiers 2 000 prisonniers y furent amenés d'Auschwitz I à la fin d'octobre 1942, après quoi la population atteignit 6 000 prisonniers en 1943 et près de 11 000 à la fin de l'été 1944. Les prisonniers vivaient dans 59 baraques en bois et une faite de panneaux de béton. Chaque baraque était équipée de 56 couchettes à trois niveaux. Le travail était si terrible, que, généralement, le rythme et la nourriture ne permirent pas de survivre longtemps. Simon Grau fut un des survivants qui furent évacués pendant la nuit du 18 Janvier 1945, alors que l'Armée Rouge s'approchait le camp. Presque 66 000 prisonniers ont été évacués à pieds du complexe d'Auschwitz. Ils furent obligés, d'abord de marcher dans la neige, presque sans arrêt et sans nourriture, puis ils furent transportés dans des wagons à ciel ouvert. Au moment où les prisonniers ont atteint leurs destinations telles que Gross-Rosen, Buchenwald, Dachau et Mauthausen plus de 15 000 étaient morts ou avaient été assassinés par les gardes.

Les SS ont également évacué les autres camps de la même manière. Ces évacuations, "*les marches de la mort*", avaient pour objectif de vider les camps et d'emmener les prisonniers à l'ouest, en Allemagne, pour les faire travailler dans l'industrie de guerre. Simon Grau fut évacué à Gross Rosen, qui actuellement est Rogoznica, un village à environ 25 km au sud-ouest de Wroclaw dans l'ouest de la Pologne. Il arriva là le 10 Février 1945 et fut enregistré avec le numéro 126 843. Puis Gross Rosen commença à être évacué. C'est pour cela, comme on peut lire dans les listes, que Simon Grau fut envoyé à Buchenwald, où il arriva avec presque 4 000 prisonniers qui avaient vécu sa même Odyssée. Il fut enregistré le 24 Février 1945. Ceux qui arrivèrent à Buchenwald vivants étaient épuisés, affamés, gelés et souvent très gravement malades. Dans les wagons de marchandises, pour la plupart ouverts, il y avait des centaines de morts. Les nouveaux prisonniers étaient hébergés dans le '*petit camp*', le *Kleinenlager*. Il avait été désigné à la fin de 1942 comme une zone de quarantaine. Il était situé à la limite nord du camp et était séparé du camp principal par des barbelés. Les personnes qui avaient été déportées de tous les pays occupés par les Allemands dans le "*Petit Camp*" étaient présentes depuis plusieurs semaines avant d'être envoyées en sous-camps. L'arrivée des convois de masse d'Auschwitz, de Gross-Rosen et d'autres camps de l'est en 1944/45 transforma le "*Petit Camp*" en un lieu de mort surtout pour des milliers de juifs. Buchenwald fut libéré le 11 Avril par le 37e bataillon de chars de la 4e division américaine. Après la fuite des SS, des prisonniers de la résistance du camp occupaient les miradors et se chargeaient de l'ordre et de l'administration du camp. Il y avait 21 000 prisonniers à l'arrivée de l'armée américaine.

Depuis le début de l'année 1945 et jusqu'au 11 avril, 15 000 personnes moururent au camp de Buchenwald. Des centaines mourront encore après la libération. Sur les décès lors des marches d'évacuation, il n'y a que des estimations, entre 12 à 15 000 victimes.

Simon Grau était un des survivants, il pesait 32 kilos et était très malade des poumons. La libération ne fut pas la fin, comme on pourrait le penser. La douleur et les souffrances supportées durant les années de persécution, d'internement, de deuil, rendirent ces moments très difficiles. Les expériences traumatiques, qui dans un sens avaient été soulagées par la lutte quotidienne pour la survie, au moment de la libération tombèrent sur les survivants. La libération fut en fait le début d'un parcours d'élaboration du trauma qui a duré toute la vie.